Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire et de l'assemblée générale annuelle de 2025

Assemblée générale extraordinaire

Les membres voteront sur une modification mineure de nos règlements administratifs afin de préciser que le quorum requis pour nos assemblées générales est de 15 % des membres.

Assemblée générale annuelle

1. Adoption du procès-verbal de l'AGA 2024.
2. Brise-glace.
3. Rapport du president.
4. Rapport du trésorier.
5. Présentation de la nouvelle politique sur la gouvernance des données personnelles et de la politique de confidentialité.
6. Cyclisme sur les terres d'ACRE.
7. Rapports des comités d'intendance (Forêt aux Étangs, Forêt Larrimac, Forêt des Cent Acres et Place Eco Rubin).
8. Période de questions ouverte.
9. Vote pour confirmer les frais d’adhésion des membres.
10. Élection des nouveaux membres du conseil d'administration.
11. Clôture.